



Institut  
de formation  
de travailleurs  
sociaux

**REGLEMENT  
EPREUVE d'ADMISSIBILITE  
AFORTS/GNI  
AIDE MEDICO-PSYCHOLOGIQUE  
VD et SE**

**2012**

# INSTITUT DE FORMATION DE TRAVAILLEURS SOCIAUX D'ECHIROLLES

## REGLEMENT d'ADMISSIBILITE des CANDIDATS

### Préambule :

Les centres de formations suivants, adhérant à AFORTS/GNI : ADEA, ARFRIPS, IREIS, IFTS, LPP St Ennemond, Institut Saint Laurent, Lycée Françoise Dolto, MFR La Balme de Sillingy, se sont regroupés pour organiser en commun une même épreuve écrite d'admissibilité pour la formation préparant au diplôme d'Etat d'Aide Médico-Psychologique, assurant ainsi une équité pour l'ensemble des candidats à cette formation sur le territoire Rhône Alpin.

Toutefois en raison de l'évolution des dispositifs de formation propres à chaque centre, ceux-ci se réservent le droit d'organiser individuellement cette épreuve d'admissibilité.

\*

Ce règlement concerne l'organisation de l'épreuve d'admissibilité des candidats n'ayant aucun des diplômes requis par l'arrêté du 11 Avril 2006, annexe 4, et souhaitant entrer en formation d'Aide Médico-psychologique.

*« Cette épreuve consiste en un questionnaire d'actualité destiné à apprécier les centres d'intérêts du candidat et son niveau d'information ainsi que ses capacités d'expression écrite. Il s'agit donc davantage d'évaluer l'intérêt du candidat pour les problématiques sociales et sa motivation à l'exercice d'une profession dans ce secteur qu'un niveau de connaissances générales. »* (Circulaire N°GDAS/SD4A/2006/319 du 13 Juillet 2006, relative aux modalités de la formation préparatoire et d'obtention du Diplôme d'Etat d'aide Médico-psychologique (DE AMP))

## I- INSCRIPTIONS DES CANDIDATS

### 1.1. DATES

Les candidats peuvent s'inscrire à l'épreuve d'admissibilité de l'IFTS du 1er septembre 2011 au 14 novembre 2011 (cachet de la poste faisant foi).

### 1.2. CONDITIONS ADMINISTRATIVES

Seuls les candidats titulaires :

- Du DEAVS ou mention complémentaire aide à domicile
- du BEP préparatoire aux Carrières Sanitaires et Sociales,
- du DP Aide Soignante
- du DP D'auxiliaire Puériculture

- du BEPA service aux personnes
- du BAPAAT
- du CAP Petite enfance
- du CAPA Services en milieu rural
- du DE Assistant Familial
- du titre assistant de vie

Sont dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité.

\* **Candidats en situation de Handicap**: toute personne bénéficiant d'une reconnaissance Commission des Droits et de l'Autonomie de la Personne Handicapée (CDAPH) doit se signaler auprès du secrétariat d'admission un mois avant l'épreuve écrite d'admissibilité afin de pouvoir bénéficier des modalités de compensation conformément à la loi du 11/02/2005

## **II – DEROULEMENT DE L'EPREUVE D'ADMISSIBILITE**

### **2.1. PRESENTATION GLOBALE DU DISPOSITIF**

- l'épreuve d'admissibilité se déroulera pour l'IFTS le 5 décembre 2011
- l'envoi des convocations se fera par le centre où le candidat s'est inscrit
- la réunion du jury final se tiendra au plus tard le 16 décembre 2011
- à l'issue de cette épreuve les **candidats admis** à passer l'épreuve orale d'admission reçoivent une attestation de réussite

### **2.2. EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE**

#### **2.2.1. Objectifs**

Elle a pour but d'apprécier le niveau d'information ainsi que les capacités d'expression écrite. (Circulaire 13 juillet 2006) des candidats, et de vérifier les pré-requis pour accéder à une formation de Niveau 5.

#### **2.2.2. Critères d'appréciation**

- Capacité de compréhension
- Capacité à utiliser des informations
- Capacité à communiquer sa pensée personnelle et argumenter un point de vue
- Connaissances relatives aux problématiques sociales
- Capacité de réflexion autour du métier d'AMP
- Capacité d'expression écrite

#### **2.2.3. Modalités (forme, durée, lieu..) et Notation**

Cette épreuve de niveau se déroule sur une durée de **1 heure 30** et consiste en un questionnaire d'actualité comportant dix questions (art 2, alinéa 2 du titre 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 11 avril relatif au diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique.)

#### **2.2.4. Modalités d'organisation et harmonisation des examinateurs**

Une réunion de concertation des correcteurs pour la préparation des sujets et pour la correction des copies est organisée dans les semaines qui précèdent et suivent cette épreuve.

### III – DECISION D'ADMISSIBILITE

#### **3.1. CRITERES D'ADMISSIBILITE**

Les résultats des candidats sont examinés par un jury final réuni à cet effet. Pour être admis à passer l'épreuve d'admission en formation d'aide médico-psychologique, les candidats doivent obtenir la moyenne à l'épreuve écrite d'admissibilité.

#### **3.2. PROCEDURES DE DELIBERATION ET DECISION DES ADMISSIONS**

La commission finale d'admissibilité, qui a une mission de transparence et d'arbitrage :

- ✓ S'assure de la conformité du déroulement de l'épreuve conformément au règlement approuvé
- ✓ Assure s'il y a lieu une péréquation des notes dans le cadre qu'elle se fixe
- ✓ Etudie les cas particuliers ou litigieux
- ✓ Entérine les notes proposées par les groupes d'examineurs
- ✓ Etablit la liste définitive des personnes admissibles

La commission se compose pour chaque centre de la direction ou/et le responsable du service de l'admission ainsi que les correcteurs des écrits des centre co-organisateur. Cette commission prononce l'admissibilité pour les candidats ayant obtenu la moyenne. Les candidats non admis à l'épreuve écrite d'admissibilité ne peuvent s'inscrire pour les épreuves orales d'admission.

### IV – COMMUNICATION DES RESULTATS ET VALIDITE

#### **4.1. MODALITES**

Après délibération du jury, une attestation de réussite est envoyée par courrier nominatif à chaque candidat. Les résultats sont affichés dans chaque centre de formation et/ou sur internet. Seuls les résultats affichés et le courrier nominatif sont valables.

#### **4.2. VALIDITE**

Cette épreuve écrite d'admissibilité a une durée de validité de 3 ans (archivage des copies par chaque centre pour une durée de 3 ans). La validité concerne tous les centres co-organisateur cités plus haut qui ont participé à l'épreuve.

Fait à Echirolles  
Le 13 juillet 2011